

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. Yves Cazaux, Président en exercice.

M. le Président. - Mesdames et messieurs, la séance de notre assemblée générale est ouverte.

La parole est à M. le Secrétaire Général pour la lecture de la liste des sociétaires et adhérents décédés au cours de l'année 1975.

M. Jean Rousselot. - Ils sont malheureusement très nombreux, les sociétaires et adhérents qui nous ont quittés. Ils sont exactement 122.

(Lecture)

M. Francis Didelot. - Nous venons de perdre Serge Weber le 16 de ce mois.

M. le président. - Merci mon cher Ami, de nous en faire part.

Nous observons une minutes de silence, et nous ajoutons à cette liste Serge Weber, dont la disparition vient de nous être annoncée, hélas, par notre ami Francis Didelot.

L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.

Je vous remercie, Mesdames et messieurs.

Rapport moral.

M. le président. - Nous allons maintenant entendre la lecture du rapport moral par M. Jean-François Noel.

M. Jean-François Noel. - Avant de prendre la parole, je voudrais simplement vous informer de deux dates importantes que, dès maintenant vous pouvez retenir. Le Président et le Comité, entre autres célébrations, ont décidé de rendre deux hommages particuliers, pour le centième anniversaire de leur naissance, à Max Jacob et à Léon- Paul Fargue.

L'hommage à Max Jacob aura lieu le mardi 26 octobre dans cette même salle à 17 heures 30 et n'excèdera pas 1 heure 15, 1 heure 30, sous ma responsabilité. L'hommage à Léon-Paul Fargue aura lieu sous la responsabilité de Mme Claude de Burine, le mardi suivant 2 novembre, dans cette même salle et à la même heure.

Rapport du droit d'auteur-imprimé.

M. le président. - Je soumetts à votre approbation le rapport sur le droit d'auteur-imprimé, rédigé par notre confrère Mme Magali. Avis contraire? Ce rapport est donc approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

J'ai été plus long que je ne le pensais, excusez-moi.

(Applaudissements)

M. le président. - Mesdames et Messieurs, il va appartenir à M. Jean de Beer de développer sa pensée sur le rapport de la Commission de l'Audiovisuel, qu'il a établi avec l'approbation unanime du Comité.

M. Charles Bradent. - Excusez-moi j'ai demandé la parole.

M. le président. - Nous sommes dans une Assemblée absolument libérale. A elle de décider. Il est regrettable que nous soyons à une heure bien tardive et que la salle soit très clairesemée. Néanmoins je dois tout de même relire...

M. Francis Didelot. - ...non, mon cher ami !

M. le Président. - Non, pas le protocole, mais...

M. Hubert Knapp. - Laissez parler le président, tout de même ! Enfin !... Il ne peut pas parler cinq minutes !

M. Paul Le Channois. - C'est une Assemblée ou pas ?

(Mouvements divers)

Un Assistant. - Il faut tout dire, bien sûr !

M. Paul Le Channois. - Oui, mais si vous me permettez de parler aussi.

M. Pierre Rossi. - De toute façon vous avez des oreilles, comme moi, ce que vous avez entendu je l'ai entendu aussi. Il existe un procès-verbal de la S.D.R.M. Je vais vous dire ce qui a été dit, et vous me direz si je me trompe. On va s'amuser !

M. Paul Le Channois. - Nous étions ensemble ! Oui, on va s'amuser !

M. Pierre Rossi. - Avant la fameuse réunion où nous étions présents avec M. Le Channois nous avons eu d'importantes réunions de travail auxquelles assistaient M. Valmy, M. Tournier, le spécialiste des droits d'auteur de la S.A.R.A. Nous n'avons rien caché. Nous leur avons apporté le protocole. Et à ce moment-là, cela a été l'accord : première station.

Deuxième station : rencontre générale à laquelle assistait M. Le Channois qui n'assistait pas à la première, comme moi, c'est pourquoi il n'a pas pu faire la comparaison fort utile et combien ironique à mes yeux. A ce moment là, M. Valmy a pris la parole. M. Tournier a pris la parole. Et qu'ont-ils dit ? J'oubliais de dire que M. Matthyssen a pris la parole également. Qu'ont-ils dit ? : "Maintenant nous avons changé d'avis". - "Tiens ! Et pourquoi avez-vous changé d'avis ?" " Nous avons changé d'avis parce que la S.A.R.A. a envoyé une circulaire et que cette circulaire ne peut pas être acceptée par nous". Cela veut dire que juridiquement ils étaient d'accord avec nous, mais qu'ils ont changé d'avis sur une circonstance donnée, mais non pas sur le fond.

Cette circonstance était quoi ? C'était une lettre-circulaire, la fameuse circulaire de la S.A.R.A. dont on vous a parlé. On s'est bien gardé de me dire, et vous le savez bien..

M. Paul Le Channois. -...je répondrai !

M. Hubert Knapp. - Cela fait du bien, non ?

M. Francis Crémieux. - Oui, sauf si cela électrocute. La chaise électrique...merci ! Cela tue !

(Mouvements divers, protestations, brouhaha)

M. Francis Crémieux. - C'est la première fois depuis cinq ans que, dans une Assemblée

Générale, on aborde- et je dirai à fleuret moucheté parce qu'on n'a dit que la moitié des choses- des questions de cette importance. Premier point.

Deuxième point: je suis troublé, Monsieur le président, par un incident mineur qui ne me concerne en rien et qui est le suivant : ayant des procurations, j'apprends tout à l'heure, en arrivant- j'ai deux procurations- que pour voter je ne peux pas les utiliser. Je m'étonne et on me dit que cette mesure ne vise pas seulement les candidats nouveaux, mais aussi les candidats sortants. Ma remarque vaut également pour Brabant, qui est comme moi un candidat nouveau et qui avait trois procurations qu'il remet dans sa poche; elle vaut pour tout les autres camarades qui avaient des procurations. Vous avez décidé ce matin qu'elles n'étaient plus valables. Je ne sais comment me retourner vers ceux qui n'étaient plus valables. Je ne sais comment me retourner vers ceux qui me les ont données. Je vous dis tout de suite que juridiquement parlant je contesterai une élection qui se jouerait de 5 à 7 voix près. Vous n'êtes pas très correct de nous rappeler au règlement au moment où l'on vient voter, alors que vous auriez pu nous écrire: "vous n'avez pas le droit de voter ". Nous aurions alors donné notre procurations à quelqu'un.

M. le président.- J'interromps un instant cette intéressante et passionnée discussion, très éclairante au demeurant, pour donner connaissance des résultats du vote:

Sont élus:

- M. Pierre Béarn, avec 408 voix.
- M. Jean Albert-Sorel, avec 405 voix.
- Mme Magali, avec 376 voix.
- M. Pierre-François Caillé, avec 364 voix.
- M. Roger Bésus, avec 313 voix.
- M. Germain Bazin, avec 302 voix.
- Charles Brabant, avec 274 voix.
- M. Francis Crémieux, avec 198 voix.

Un Assistant.- Peut-on avoir le nombre de voix des autres candidats ?

M. le Président.- Le voici :

- M. Jacques neis, 197 voix.
- M. Roger de Lafforest, 193 voix.
- M. Jacques Arnold, 127 voix.
- M. Jacques Arnold, 127 voix.
- M. Rouben Mélik, 123 voix.
- M. Hubert Knapp, 92 voix.
- Mme Jeanne de Recqueville, 67 voix.

Quelles sont les abstentions ?

- 7 abstentions.

Je pense que notre Assemblée Générale a fait malgré tout de l'excellent travail. Je mets maintenant aux voix le rapport de la Commission des études et informations de M. Caillé.

Etes-vous d'accord pour l'adopter ?

- Accord unanime.

Je prie maintenant M. le Commissaire aux Comptes de faire son rapport.

- M. Claude des Presles, Commissaire aux Comptes, donne lecture de son rapport.

M. le Président.- Je remercie M. le Commissaire aux Comptes de son rapport. Je pense que nous lui donnons acte de son travail, et qu'il est approuvé ?

- Accord unanime.

M. le président. - Vous avez tous reçu le rapport de la commission des Finances, établi par son Président, M. Philippe Dumaine. Je pense que vous l'approuvez également ?

- Accord unanime.

Le rapport de la commission des finances est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Nous avons à procéder à la nomination des Commissaires aux Comptes pour l'année prochaine.

Les Commissaires aux Comptes sortants étaient :

- Mme d'Erceville, M. Georges Lubin et M. Claude des Presies.

Je vous demande de bien vouloir reconduire leur mission.

Vous en êtes d'accord ?

...

- Accord unanime.

Revue des Lettres